

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 MAI 2022

**Présents** : Dunand-Sauthier James, Carera Evelyne, Cerutti Corentin, Charlier David, Chirouze Patrice, Codecco Florence, Gontharet Colette, Negro Nathalie, Pavillet Jérôme, Renaud Frédérique.

**Excusés** : Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Doret Christophe, Simon Gaëlle.

**Secrétaire** : Codecco Florence

L'ordre du jour est le suivant : **I. FINANCES** - Ligne de trésorerie

### II. DIVERS

En début de séance, M le Maire demande au C.M. d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

**CANTINE** - Contrat de livraison de repas à forfait - ajustement tarifaire au 01/06/2022

Approbation à l'unanimité du C.R. de la réunion du 26/04/2022.

## I. FINANCES

**1) Ligne de trésorerie** : Le Maire expose au C. M. que les demandes de versement des subventions ont été faites cet automne et qu'à ce jour, nous n'avons pas d'information précises sur les dates de paiement. Il rappelle que le C. M. en la délibération n°2022-04 en date du 08/02/2022 avait demandé auprès du Crédit Agricole l'attribution d'une ligne de trésorerie de 200 000.00 € pour une durée de 3 mois. Considérant la situation, il propose au C. M de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de 100 000.00 € sur une durée de 12 mois destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité. Le C.M., après en avoir délibéré, décide de demander au CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 100 000.00 €. Durée : 12 mois à compter de la mise en place. Index retenu : Euribor 3 mois - Valeur de l'index de référence : - 0.4470 %. Marge sur index à ce jour : 1.18 %. Frais de dossiers : 100.00 €. Commission d'engagement : 80 %. Taux effectif global (TEG) : 1.36 % l'an

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance. Prend l'engagement : d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget). De créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

(Délibération 16 Pour:10 Contre: 0 Abstention: 0)

## II. CANTINE

**1) Contrat de livraison de repas à forfait - Ajustement Tarifaire Au 01/06/2022** : Le Maire rappelle au Conseil municipal le contrat signé avec la société Leztroy qui fixait les modalités du partenariat pour la livraison des repas suivant le procédé dit de liaison froide. Ce contrat a pris effet le 01/09/2020 et pour une durée indéterminée (voir article 3). Il informe que suite à l'explosion des prix d'achats alimentaires, de l'énergie, du carburant à laquelle il faut ajouter l'augmentation légitime des rémunérations de nos équipes, l'entreprise est dans l'obligation de proposer sur le fondement de la théorie de l'imprévision (Cf. Circulaire de Monsieur le Premier Ministre) un ajustement tarifaire de 8.5%. La pression financière subie, impose l'application de cette hausse plus tôt que prévu, dès le 01/06/22, pour la période allant jusqu'au 31/08/2023.

Le C. M., Après en avoir délibéré, accepte un ajustement tarifaire des prestations de 8.5 % à compter du 01/06/2022. Autorise et charge le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(Délibération 17 Pour:10 Contre: 0 Abstention: 0)

## III. DIVERS

Néant

Affiché le 13 mai 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

